



Compte Rendu de l'audioconférence du 17 avril 2020 avec les organisations syndicales

Mme CHEYLAN a dans un premier temps fait un point sur la situation sanitaire au 16 avril 2020. Suite à nos échanges, il apparaît que 6 agents sont actuellement suspectés ou testés positifs au covid 19 (1 SPFE Bayonne, 1 SPFE Pau, 1 T Arzacq, 1 SIE Orthez, 1 PCRPA Pau, 1 PCRPA Bayonne) et 8 agents ayant été en contact sont en quatorzaine.

La partie enregistrement du SPFE de Pau est fermée.

Les locaux sont entièrement désinfectés uniquement sur recommandation du Médecin de Prévention, mais la direction locale nous assure qu'un nettoyage approfondi des locaux est demandé à la société prestataire.

Une nouvelle commande de gel hydroalcoolique doit être livrée, de même que de l'alcool ménager et des rouleaux d'essuie-tout pour usage unique, pour nettoyer les points de contact.

Mme NITU est actuellement absente, le Médecin coordonnateur régional prend le relais. Il s'agit du docteur Catherine Massal (mail : catherine.massal@finances.gouv.fr / coordonnées téléphoniques 07 78 69 35 09).

CAMPAGNE IMPOT SUR LE REVENU

Celle-ci doit débuter le lundi 20 avril et se terminer le 12 juin. La direction a confirmé qu'aucun accueil physique n'est envisagé à ce jour.

Les représentants syndicaux sont intervenus sur la nécessité de respecter l'ensemble des préconisations de sécurité. La direction s'attache à faire appliquer les gestes barrières :

- se laver les mains régulièrement et notamment après chaque utilisation d'équipement collectif comme le mopieur, les frigos, cafetières, micro-ondes,...
- privilégier les équipements individuels de restauration dans les espaces collectifs.

Les représentants CGT ont insisté sur la distanciation physique nécessaire entre chaque poste de travail. **Selon les dernières préconisations, une distance minimum de 2 mètres doit s'appliquer entre chaque bureau.**

Il revient donc au chef de service d'organiser le travail afin que le présentiel des agents respecte cette règle. Ainsi, des agents peuvent être positionnés sur d'autres postes de travail que les leurs pour respecter les distances nécessaires.

La direction a indiqué que des bureaux vides pourraient être utilisés à cet effet.

Les agents sont par ailleurs responsables de leur poste de travail, et donc tenus de le nettoyer : téléphone, clavier, plan de travail, souris.

Cette directive s'applique bien entendu non seulement pour les services en charge de la campagne IR, mais également pour l'ensemble des services et notamment les SIE ou les trésoreries hospitalières qui restent fortement mobilisés depuis le début du confinement.

24 nouveaux ordinateurs portables vont être distribués dans les prochains jours afin d'augmenter le nombre d'agents pouvant télétravailler. Une partie sera déployée au Centre de Contact.

Les représentants CGT ont remarqué qu'aucune communication sur le début de cette campagne n'a été mise en place et qu'il est sans doute inutile de mobiliser dès le 20 avril un nombre trop important de collègues.

La direction a reconnu cette situation et a précisé que le ministère devait communiquer prochainement en direction des contribuables.

S'agissant des personnes ne télédéclarant pas, les déclarations papier ne devraient être envoyées que fin avril, la poste s'étant engagée à les distribuer au plus tard le 7 mai.

La DDFiP 64 a peu de chance d'obtenir des parois plexiglas de la DG qui privilégie en effet les trésoreries hospitalières non encore dotées ou les plus grands sites insuffisamment équipés.

La direction réfléchit cependant à une commande locale mais reconnaît qu'elle est aujourd'hui incapable de se projeter sur l'organisation de la campagne IR après le 11 mai.

ORDONNANCE SUR LES CONGÉS

Ce sujet est systématiquement abordé à chaque audioconférence.

Les organisations syndicales ont dénoncé la publication de l'ordonnance fixant la prise de congés obligatoire pendant la période de confinement.

La directrice nous a indiqué que le décret d'application dans notre ministère est en cours d'élaboration.

Les représentants CGT ont demandé à la directrice de privilégier une déclinaison locale du décret la plus favorable aux agents. Elle a pris acte de notre demande.

Nous pourrions nous assurer de sa bonne volonté lors d'une prochaine audioconférence.

Suite à notre demande, la Direction a confirmé que les collègues confinés mais à qui on demande de se former ou d'effectuer des tâches de travail sur leur ordinateur personnel doivent bien mentionner dans SIRHIUS « télétravail » et non pas autorisation spéciale d'absence.

MAIS OU EST DONC PASSÉ LE PCA DE LA DDFiP 64 ?

Depuis plusieurs semaines maintenant, la direction s'engage à envoyer à chaque audioconférence le Plan de Continuité d'Activité (PCA) de notre direction.

Et malgré les relances des organisations syndicales, nous n'arrivons toujours pas à avoir ce document...qui est pourtant indispensable pour s'assurer de la bonne application des directives du Directeur Général qui demande à ce que les effectifs en présence soient adaptés à l'activité !

En effet, les remontées qui nous parviennent des agents sur le terrain montrent que si des chefs de services respectent les directives, certains font preuve d'un zèle déplacé voire dangereux en la période.

Nous transmettons toutes les transgressions à la Direction et nous assurons des suites dans le respect de la protection maximale des collègues.

Continuez donc à nous faire parvenir toutes vos constatations : cgtfp64@gmail.com

DERNIÈRE MINUTE – FRAIS DE REPAS

La note de service concernant le remboursement des frais de repas pour les agents en présentiel ne disposant plus de restauration collective est parue.

Elle confirme que chaque agent doit dorénavant produire un justificatif des frais de repas engagés à l'appui de leur demande de remboursement.

Le justificatif peut être un ticket de caisse de la veille ou avant veille avec surlignage des courses nécessaires aux déjeuners au travail.

Pour la première période de confinement, une attestation sur l'honneur suffira.

La note complète est disponible sur notre site local : <http://www.dgfip.cgt.fr/64>

Les représentants CGT présents à l'audioconférence : Anne SEGUIER – Eric MANRY